

Les travailleurs auprès des entreprises éligibles aux dispositions de la loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement

Les pièces à fournir en cas d'établissement

1. Déclaration de recrutement d'un cadre étranger,
2. Déclaration sur l'honneur (nombre de cadres employés dans la société) - en cas de dépassement de la limite de 04 cadres étrangers,
3. Copie de l'attestation de dépôt de déclaration délivrée par l'APII, APIA, CEPEX,...
4. Copie de la carte d'identification fiscale,
5. Copie de la dernière déclaration de salaires auprès de la CNSS pour le personnel de l'Entreprise : toujours demandée à l'exception pour les entreprises nouvellement créées,
6. Copie du passeport
7. Copie(s) de diplôme(s) ou attestation(s) d'expérience,
8. 02 timbres fiscaux de 05 dinars pour chacun.